



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
26 avril 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du droit**  
**et de la politique de la concurrence**  
**Seizième session**  
Genève, 5-7 juillet 2017  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Programme de travail, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence :
  - a) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique exécutées ;
  - b) Difficultés rencontrées par les petits organismes chargés de la concurrence de création récente dans l'élaboration de procédures de contrôle des fusions ;
  - c) Renforcement de la coopération internationale en matière d'enquête dans les affaires de concurrence : outils et procédures ;
  - d) Examen collégial du droit et de la politique de la concurrence de l'Argentine.
4. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

### II. Annotations

#### Point 1 Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts élira un président et un vice-président-rapporteur.



## Point 2

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la première séance plénière, qui s'ouvrira le mercredi 5 juillet 2017 à 15 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, prévue le vendredi 7 juillet 2017, sera consacrée à l'adoption du rapport et à celle de l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts qui aura lieu en juillet 2018 (point 4 de l'ordre du jour provisoire). Vu la brève durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever la rédaction du rapport final après la session.

4. Les autres séances, du 5 juillet (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) à la matinée du 7 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond, à savoir le point 3, alinéas a) à d), de l'ordre du jour provisoire (voir l'annexe). Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 7 juillet, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle dans l'après-midi.

## Point 3

### Programme de travail, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence

5. Le Groupe intergouvernemental d'experts sera saisi du rapport du secrétariat intitulé « Renforcement des capacités et assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence » (TD/B/C.I/CLP/43) et entendra un exposé du secrétariat sur les principales activités exécutées et sur les projets en cours, ainsi que des contributions de représentants de pays bénéficiaires et d'organismes donateurs. Il est invité à donner des orientations au secrétariat sur les travaux de renforcement des capacités à mener dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Conformément au paragraphe 8 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa quinzième session (TD/B/C.I/CLP/40), le Groupe intergouvernemental d'experts examinera les questions ci-après à sa session : difficultés rencontrées par les petits organismes chargés de la concurrence de création récente dans l'élaboration de procédures de contrôle des fusions ; et renforcement de la coopération internationale en matière d'enquête dans les affaires de concurrence : outils et procédures.

6. Pour faciliter les discussions sur les deux questions auxquelles seront consacrées les tables rondes, le secrétariat a établi deux rapports intitulés respectivement : « Difficultés rencontrées par les petits organismes chargés de la concurrence de création récente dans l'élaboration de procédures de contrôle des fusions » (TD/B/C.I/CLP/45) ; et « Renforcement de la coopération internationale en matière d'enquête dans les affaires de concurrence : outils et procédures » (TD/B/C.I/CLP/44).

7. La septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles a aussi décidé que la CNUCED devrait procéder à de nouveaux examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence d'États membres ou de groupements régionaux d'États au cours des sessions à venir du Groupe intergouvernemental d'experts (TD/RBP/CONF.8/11, par. 7). Conformément au paragraphe 3 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa quinzième session, le Groupe intergouvernemental d'experts procédera à l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Argentine. La version intégrale du rapport établi pour l'examen collégial de l'Argentine (UNCTAD/DITC/CLP/2017/1) sera disponible. Pour faciliter la discussion, un aperçu du rapport sera distribué dans toutes les langues (TD/B/C.I/CLP/46).

8. Conformément au paragraphe 10 des conclusions concertées adoptées par le Groupe intergouvernemental d'experts à sa quinzième session, le secrétariat présentera une nouvelle version, révisée et actualisée, des chapitres 2 et 7 de la loi type sur la concurrence à partir des contributions qui auront été soumises par les États membres.

9. Les experts sont invités à présenter un exposé oral, accompagné d'une courte note écrite, sur les sujets indiqués plus haut. Ces notes seront distribuées dans la salle durant les consultations. Les pays qui souhaiteraient tenir des consultations sur d'autres sujets sont invités à en informer le secrétariat avant le 15 mai 2017 au plus tard, afin de permettre à tous les participants de s'y préparer.

#### **Point 4**

### **Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

10. En sa qualité d'organe préparatoire de la dix-septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

11. La septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles a décidé qu'à ses futures sessions, le Groupe intergouvernemental d'experts devrait prévoir au moins quatre groupes de questions pour les consultations informelles entre les participants, l'accent étant mis sur des cas pratiques (TD/RBP/CONF.8/11, par. 19). Ces groupes de questions devraient porter sur les sujets ci-après :

- a) La concurrence et le développement équitable et durable ;
- b) Les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et de l'application du droit et de la politique de la concurrence et leur interaction avec la protection des consommateurs ;
- c) L'aide au renforcement des capacités et l'assistance technique ;
- d) La coopération internationale et la formation de réseaux internationaux.

12. La Conférence a aussi invité les Gouvernements à préciser, pendant les consultations qui seront organisées à l'occasion des futures sessions du Groupe intergouvernemental d'experts, la portée ou l'application des lois et politiques de la concurrence, afin que chacun comprenne mieux les principes qui les fondent et les procédures qui s'y appliquent (voir TD/RBP/CONF.8/11, par. 21). Dans ce contexte, les Gouvernements souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Les modalités d'application du droit et de la politique de la concurrence aux activités de l'État telles que la réglementation des entreprises publiques, des monopoles publics, des monopoles naturels et des entreprises bénéficiant de droits exclusifs accordés par l'État ;
- b) La contribution des politiques de concurrence à la réduction de toutes les formes de pauvreté dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

#### **Point 5**

### **Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport à la Commission du commerce et du développement.

Il est demandé aux experts de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED dans les meilleurs délais. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Juan Luis Crucelegui (juanluis.crucelegui@unctad.org), M<sup>me</sup> Elizabeth Gachuri (elizabeth.gachuri@unctad.org) ou M. Sung Keun Kim (sung-keun.kim@unctad.org), Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED.

**Annexe**

**Groupe intergouvernemental d'experts du droit et  
de la politique de la concurrence, seizième session,  
Genève, 5-7 juillet 2017  
Calendrier provisoire des séances**

	<i>Mercredi 5 juillet 2017</i>	<i>Jeudi 6 juillet 2017</i>	<i>Vendredi 7 juillet 2017</i>
<i>Palais des Nations, bâtiment E, salle XVII</i>			
<i>10 heures-13 heures</i>		<b>Table ronde</b> : Renforcement de la coopération internationale en matière d'enquête dans les affaires de concurrence : outils et procédures	<b>Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence : Argentine</b>
<i>15 heures-18 heures</i>	<b>Séance plénière d'ouverture</b> <b>Exposé du secrétariat de la CNUCED :</b> Renforcement des capacités et assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence	<b>Table ronde</b> : Difficultés rencontrées par les petits organismes chargés de la concurrence de création récente dans l'élaboration de procédures de contrôle des fusions	<b>Exposé du secrétariat de la CNUCED</b> : Révision de la loi type sur la concurrence <b>Séance plénière de clôture</b> Conclusions concertées Ordre du jour provisoire de la dix-septième session Adoption du rapport